



<b>1</b>	<b>Terminologie et symboles utilisés dans le manuel</b>	22
<b>2</b>	<b>Normes de sécurité et obligations de l'installateur</b>	23
<b>3</b>	<b>Mises en garde pour l'utilisateur</b>	23
<b>4</b>	<b>Description de l'opérateur</b>	
4.1	Utilisation prévue et domaine d'application	24
4.2	Caractéristiques générales	24
4.3	Dimensions d'encombrement	25
4.4	Caractéristiques techniques	25
4.5	Composants de l'installation	25
<b>5</b>	<b>Préparation de l'installation</b>	
5.1	Préparation des raccordements électriques	26
5.2	Contrôles à effectuer sur le portail	27
5.3	Définition du positionnement des fixations	27
5.4	Préparation de la fixation arrière	28
<b>6</b>	<b>Montage</b>	
6.1	Ancrage de la fixation arrière de l'opérateur	29
6.2	Montage arrière provisoire de l'opérateur	29
6.3	Positionnement de la fixation avant	29
6.4	Montage final de l'opérateur	29
<b>7</b>	<b>Contrôles et Achèvement du montage mécanique</b>	30
<b>8</b>	<b>Remarques pour l'utilisateur et le responsable de l'entretien</b>	
8.1	Utilisation correcte de l'opérateur	31
8.2	Utilisation du déverrouillage manuel pour les manœuvre d'urgence	31
8.3	Entretien programmé	31
	<b>Déclaration de conformité</b>	52

## 1. TERMINOLOGIE ET SYMBOLES UTILISÉS DANS LE MANUEL

- **ZONE D'INTERVENTION** zone qui circonscrit la zone où l'on effectue l'installation et où la présence d'une personne exposée représente un risque pour la sécurité et la santé de cette personne (Annexe I, 1.1.1 Directive 89/392/CEE) ;
- **PERSONNE EXPOSEE** : toute personne se trouvant entièrement ou partiellement dans une zone dangereuse (Annexe I, 1.1.1 - Directive 89/392/CEE) ;
- **INSTALLATEUR** personne préposée à l'installation, au fonctionnement, au réglage, à l'entretien, au nettoyage et au transport du dispositif (Annexe I, 1.1.1 Directive 89/392/CEE) ;
- **RISQUE RÉSIDUEL** risque qui n'a pas pu être éliminé ou réduit suffisamment pendant la phase de conception.

 **Attention** Les indications précédées de ce symbole mentionnent des informations, des prescriptions ou des procédures qui, si elles ne sont pas effectuées correctement, peuvent provoquer des lésions graves voire mortelles ou des risques à long terme pour la santé des personnes et pour l'environnement.

 **Prudence** Les indications précédées de ce symbole mentionnent des procédures ou des pratiques qui, si elles ne sont pas effectuées correctement, peuvent endommager sérieusement la machine ou le produit.

 **Informations** Les indications précédées de ce symbole mentionnent des informations importantes ; le non-respect de ces indications peut invalider la garantie contractuelle.

## **2. NORMES DE SÉCURITÉ ET OBLIGATIONS DE L'INSTALLATEUR**

Pour travailler dans le respect des normes de sécurité, il faut:

- utiliser des vêtements conformes aux dispositions légales (chaussures de sécurité, lunettes de protection, gants et casque de protection);
- - éviter de porter des objets qui peuvent s'accrocher (cravates, bracelets, colliers, etc.).

**Un portail motorisé est une machine et doit être installé conformément aux dispositions de lois, aux normes et aux réglementations en vigueur.**

**Avant d'effectuer l'installation des personnes professionnellement compétentes doivent procéder à une analyse des risques sur le site de l'installation, conformément aux normes en vigueur pour les portails motorisés (en ITALIE consulter UNI-EN 13241-1).**

- L'installation doit être effectuée par des personnes professionnellement compétentes.
- L'installation, les branchements électriques et les réglages nécessaires doivent être effectués selon les lois et les normes en vigueur.
- Lire attentivement les instructions avant d'installer le produit.
- Une installation incorrecte peut constituer un danger.
- Les emballages ne doivent pas être jetés dans la nature, mais doivent être éliminés en conformité avec les normes et les réglementations en vigueur.
- Avant de commencer l'installation, vérifier que le produit et l'emballage ne sont pas endommagés.
- Ne pas installer le produit dans des zones à risque explosion : la présence de gaz, poussières ou fumées inflammables représente une sérieuse menace pour la sécurité.
- Vérifier la présence des dispositifs de sécurité et que toutes les zones présentant des risques d'écrasement, cisaillement ou happement ou de toute manière dangereuses sont munies de protections conformément aux normes en vigueur pour les portails motorisés.
- Obligation de délimiter avec des barrières la zone d'intervention pour interdire l'accès aux personnes non habilitées.
- Les dispositifs de protection doivent être installés après une analyse des risques effectuée sur le site ; vérifier également qu'ils sont marqués et qu'ils fonctionnent selon les normes en vigueur.
- Sur chaque installation doivent figurer, de façon visible, les données prescrites par les normes applicables.
- Avant d'effectuer le branchement de la ligne d'alimentation, vérifier que la puissance disponible est conforme aux données nominales.

Vérifier la présence d'un disjoncteur magnétothermique différentiel approprié en amont de l'installation.

- Le fabricant de la motorisation décline toute responsabilité quant à l'utilisation de composants incompatibles avec une utilisation correcte et en conditions de sécurité.
- L'installateur doit fournir toutes les informations concernant le fonctionnement de l'automatisme, particulièrement au sujet des procédures de manœuvre manuelle en cas d'urgence et des risques résiduels éventuels.

## **3. MISES EN GARDE POUR L'UTILISATEUR**

- Les indications et les mises en garde figurant ci-après font partie intégrante et essentielle du produit. Elles doivent être remises à l'utilisateur et doivent être lues attentivement parce qu'elles contiennent des informations importantes pour l'utilisation et l'entretien. Ces instructions doivent être conservées et remises à tous les utilisateurs futurs éventuels.
- Cet automatisme doit être utilisé exclusivement pour l'usage pour lequel il est prévu. Toute autre utilisation est impropre et donc dangereuse.
- Éviter de stationner près des pièces mécaniques en mouvement. Ne pas entrer dans le rayon d'action de l'automatisme en mouvement. Toute tentative d'empêchement ou de blocage du mouvement de l'automatisme peut constituer un danger.
- Empêcher les enfants de jouer ou de stationner dans le rayon d'action de l'automatisme.
- Surveiller les radiocommandes et tout autre dispositif d'activation du mouvement pour éviter tout actionnement involontaire par les enfants ou les personnes non habilitées.
- En cas de panne ou de fonctionnement irrégulier, couper l'alimentation à l'automatisme en utilisant l'interrupteur principal. Ne pas tenter d'intervenir ou de réparer l'unité principale et s'adresser à l'installateur de l'automatisme ou à un autre installateur spécialisé. Le non-respect de cette mise en garde peut engendrer des situations dangereuses.
- Toutes les interventions de réparation et d'entretien, y compris celles de nettoyage de l'actionnement ne doivent être effectuées que par des personnes qualifiées.
- Pour garantir un fonctionnement correct et efficace il faut suivre les instructions du fabricant et faire effectuer l'entretien périodique par du personnel spécialisé qui vérifie notamment le bon fonctionnement des dispositifs de protection.
- Toutes les interventions de réparation et d'entretien effectuées doivent être notées sur le registre d'entretien et mises à dispositions de l'utilisateur.

#### 4. DESCRIPTION DE L'OPÉRATEUR

##### 4.1 UTILISATION PREVUE ET DOMAINE D'APPLICATION

L'opérateur électromécanique **RAIDER ONE SMT** a été conçu pour automatiser le mouvement de portails battants à deux vantaux ou à un seul vantail munis de butées de fin de course mécanique au sol.

**Le domaine d'application se limite aux portails à usage en copropriété n'effectuant pas de toute façon plus de 100 cycles par jour.**

Toute autre utilisation est impropre et donc dangereuse.


**Toute autre utilisation n'est pas autorisé par Aprimatic.**

 **Prudence** L'opérateur ne peut pas être considéré comme une partie de support ou de sécurité du portail ; ce dernier doit être doté de systèmes adaptés à son soutien et à sa sécurité.

- Il est interdit d'utiliser ce produit à des fins impropres ou autres que celles qui sont prévues.
- Il est interdit d'altérer ou de modifier le produit.
- Le produit doit être installé en utilisant uniquement du matériel APRIMATIC.

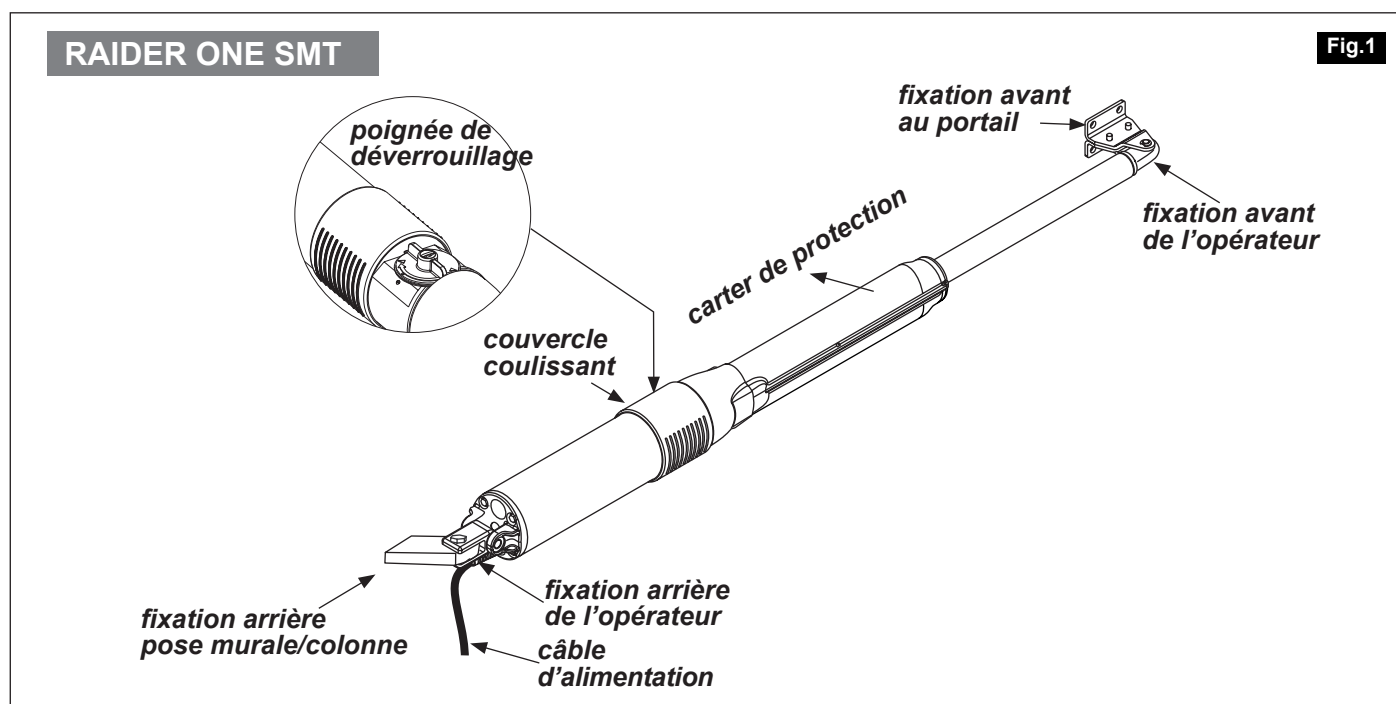
##### 4.2 CARACTERISTIQUES GENERALES (Fig.1)

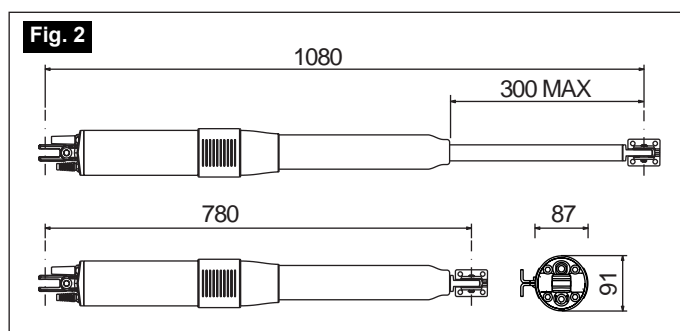
- Opérateur électromécanique à 24 V DC.
- Moteur irréversible : il garantit le maintien des positions de fermeture et d'ouverture pour des vantaux faisant jusqu'à 1,8 m de long, sans qu'une serrure électromécanique soit nécessaire.

 **Prudence** il est obligatoire d'utiliser une serrure électromécanique pour les vantaux dépassant la longueur de 1,8 m (jusqu'à 3 m max.). Dans tous les cas, le moteur irréversible ne constitue pas une sécurité anti-intrusion.

- Fixation arrière à a fourche articulée (elle permet le rattrapage de jeux de l'installation, en réduisant au minimum les sollicitations mécaniques du moteur).
- Vis sans fin protégée (pour la protéger de la poussière qui pourrait engendrer des durcissements mécaniques).
- Déverrouillage d'urgence pour les manœuvres manuelles en cas de panne de courant ; il est situé sur la partie supérieure de l'opérateur, est fiable, facile d'accès et simple à manœuvrer grâce à sa poignée amovible (l'emploi de la clé triangulaire standard Aprimatic est toujours possible).
- Contrôle des mouvements et des dispositifs de commande et de sécurité pouvant être connectés géré par l'appareil électronique, prévu à cet effet, **Aprimatic RSK-24SMT (lire les instructions annexées à ce dernier)**.
- La sécurité anti-écrasement est garantie par un réglage s'effectuant sur le dispositif de contrôle.

 **Informations** **N'UTILISER AUCUNE autre platine - Aprimatic S.p.A. décline toute responsabilité quant au non-respect de telles prescriptions.**



**4.3 DIMENSIONS D'ENCOMBREMENT (Fig.2)**

**4.4 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES (voir Tab.1)**

Caractéristiques techniques.		Tab.1
Tension d'alimentation monophasée		230 VAC (+6 % ; -10 %)
Alimentation moteur		24 VDC
Fréquence		50/60 Hz
Puissance absorbée		100 W
Courant absorbé		5 A
Force de poussée		2500 N
Poids max. vantail	longueur max. 2,0 m	600 kg
	longueur max. 3,0 m	400 kg
Course		Max. 300 mm.
Vitesse de sortie tige		16 mm/s
Temps d'ouverture tige		~ 15 s.
Température de service		-20°C +70°C
Température de stockage		-20°C +85°C
Humidité relative		MAXI 90% non condensée
Degré de protection		IP44

**IMPORTANT :** Le niveau de bruit rentre dans les limites maximales établies par les normes CEE seulement en ce qui concerne le fonctionnement de l'opérateur, séparé du vantail et du pilier.

**4.5 COMPOSANTS DE L'INSTALLATION**

Vérifier que tous les composants cités dans le tableau figurant ci-après sont bien présents dans l'emballage d'origine et qu'ils sont en bon état (faire référence à la Fig.3).

réf.	description	q.té
①	opérateur RAIDER ONE SMT	1
②	fixation avant (portail)	1
③	fixation arrière (mur/colonne)	1
instructions ; mises en garde ; garantie		

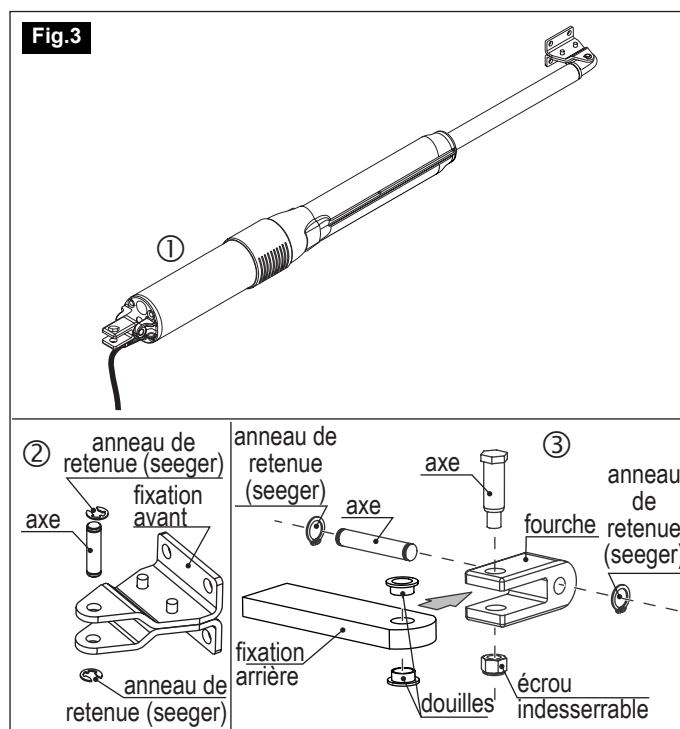
**Composants à acheter séparément (catalogue Aprimatic)**

Platine de commande Aprimatic <b>RSK-24 SMT</b>
Serrure électromécanique*
* obligatoire pour vantaux de longueur comprise entre 1,8 et 3 m



Informations

en cas d'achat du Kit d'installation complet, vérifier la présence et le bon état de tous les composants énumérés sur l'emballage de vente.



## 5.1 PRÉPARATION DES RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES

**Attention** Toute l'installation doit être réalisée par des personnes qualifiées, conformément aux normes en vigueur dans le pays d'installation (normes CEI 64 - 8 / EN 60335-1...

**La mise à la terre des masses métalliques de la structure (portail et piliers) est obligatoire.**

- Réaliser les raccordements électriques des dispositifs de contrôle et de sécurité du système selon le schéma de la **fig.4** ; respecter les mises en garde fournies par ce manuel ainsi que les notices d'instruction des composants montés. Prévoir des canalisations appropriées (externes ou encastrées) jusqu'à l'emplacement de montage des dispositifs.

- Le **boîtier** contenant les éléments électroniques est étanche et doit être positionné à au moins 30 cm du sol ; les sorties des câbles doivent obligatoirement être orientées vers le bas. Les raccords reliant les tuyaux porte-câbles au boîtier doivent être étanches afin d'empêcher toute pénétration d'eau de condensation, d'insectes et de petits animaux.

- **ALIMENTATION : 230VAC** - Câble 3x1,5mm<sup>2</sup> (section min.) ; choisir une section de câble adaptée à la longueur de la ligne.

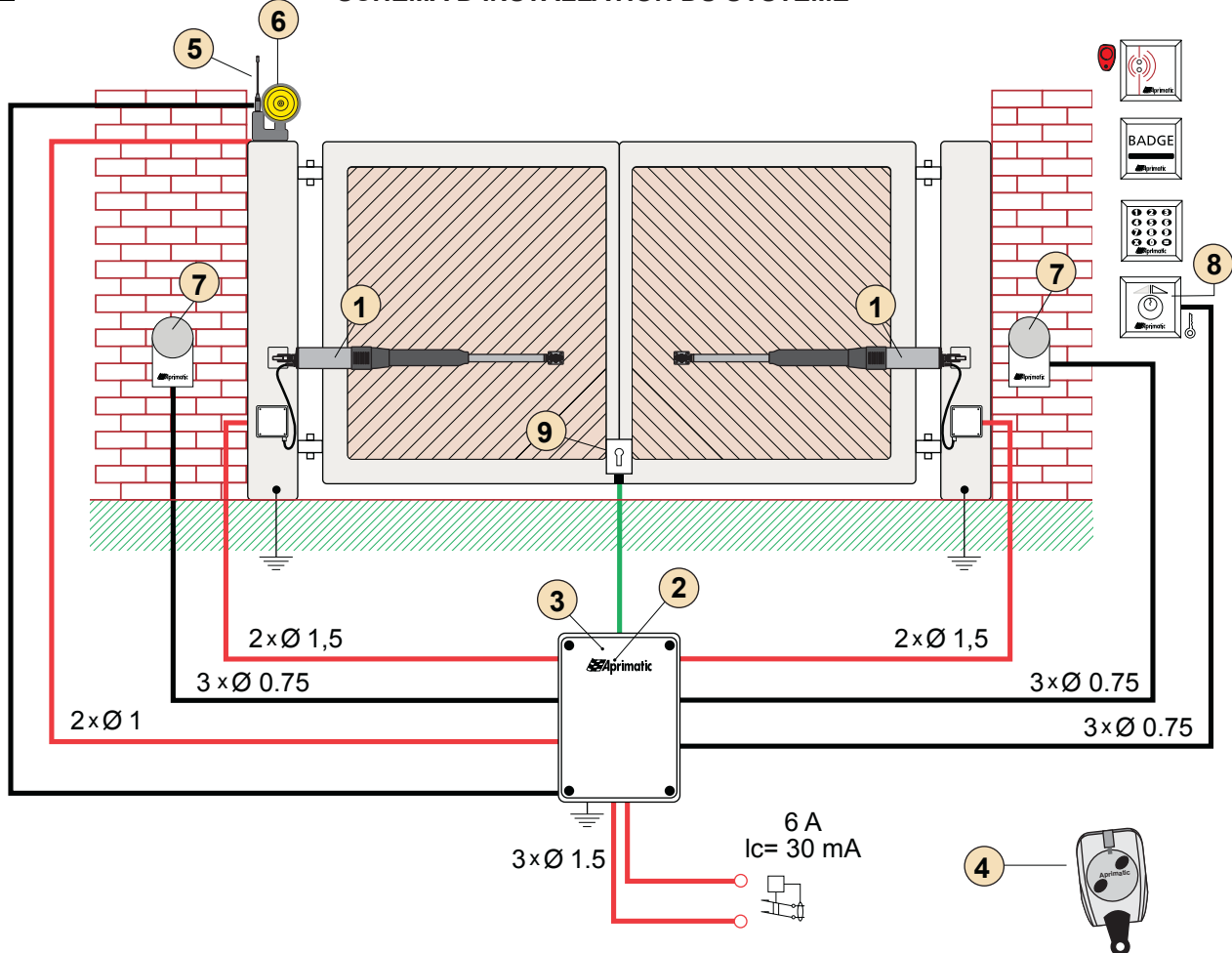
S'il s'avère nécessaire d'introduire une gaine de protection dans le câble d'alimentation de l'automatisme, **effectuer** l'opération avant de raccorder le câble aux boîtes de dérivation.

- **IMPORTANT ! Toujours prévoir un interrupteur général en amont de la ligne pour garantir une déconnexion omnipolaire avec une ouverture minimum des contacts de 3 mm (relier à un disjoncteur magnétothermique différentiel de 6 A - sensibilité 30 mA).**

- Les dispositifs accessoires de contrôle et de commande ainsi que le bouton d'arrêt d'urgence doivent être positionnés dans le champ visuel de l'automatisme, loin des parties en mouvement et à une hauteur minimum du sol de 1,5 m.

Fig. 4

SCHÉMA D'INSTALLATION DU SYSTÈME



- 1 Opérateur RAIDER ONE SMT
- 2 Platine de commande
- 3 Récepteur radio
- 4 Émetteur bicanal

- 5 Antenne 433,92 Mhz
- 6 Lampe clignotante
- 7 Paire de cellules photoélectriques

- 8 Bouton à clé  
Lecteur de proximité\*
- 9 Serrure électromécanique\*

\* accessoire en option (consulter le catalogue de vente)

## 5.2 CONTRÔLES À EFFECTUER SUR LE PORTAIL

- Avant d'effectuer tout montage, il est recommandé de contrôler les vantaux de façon complète ; s'assurer qu'ils sont en bon état et qu'ils ne sont ni cassés ni endommagés.
- Vérifier que le mouvement des vantaux est uniforme et que les charnières correspondantes ne présentent ni jeux ni frottements.
- Vérifier que les vantaux sont bien d'aplomb (**Fig.5**) (parfaitement stables quel que soit le point de pivotement).
- S'assurer que les vantaux complètement fermés se joignent parfaitement et uniformément sur toute la hauteur.
- À l'aide d'un dynamomètre, vérifier que l'effort d'ouverture et de fermeture des vantaux (mesuré à l'extrémité du vantail) ne dépasse pas 15 kg. (147 N) - Rif. EN 12604 - EN 12605.
- Si nécessaire, réparer/remplacer les charnières de façon à ce que les vantaux puissent facilement être manœuvrés à la main.
- Vérifier que les piliers de support des vantaux sont appropriés et les renforcer si nécessaire.
- Vérifier si la zone de positionnement de la fixation avant sur le portail a besoin d'être renforcée. Si nécessaire, souder un support approprié (bande profilée) servant à répartir la charge sur une zone étendue (**Fig.6**).
- Effectuer une analyse correcte des risques relatifs à l'installation et à la machine (portail avec automatisme) selon le **D.M. 89/392 CEE**.

## 5.3 POSITIONNEMENT DES FIXATIONS

- Choisir sur le vantail le point le plus adapté au positionnement en hauteur de la fixation avant de l'opérateur. Se placer, autant que possible, à mi-hauteur du vantail ; la zone du vantail la plus solide et la moins exposée à la flexion.
- Définir le positionnement des fixations de l'opérateur par rapport au centre de rotation du vantail (**Fig.7** et **Tab.2**).

**Attention** **Toujours VÉRIFIER les cotes et les angles de montage correspondant aux différents types de portail, pilier et charnières.**

**A** et **B** : cotes de montage de la fixation arrière qui doivent être le plus possibles identiques entre elles pour obtenir des vitesses périphériques uniforme ; elles sont déterminantes pour la définition des éléments suivants :

- la course utile de l'opérateur (**C**)
- la vitesse périphérique du vantail
- l'angle d'ouverture max. du vantail ( $\alpha$ )

**Y** : cote du bord du pilier à l'axe de la charnière du portail.

**E** : cote du point d'appui de la fixation avant à l'axe de la charnière du portail.

Tab. 2

		A (mm)							
		70		100		130		150	
		Y MAX		Y MAX		Y MAX		Y MAX	
B (mm)	90	100*	10*	110	10	120	10	115*	10*
	120	95	30	100	30	105	30	100	30
	150	95	70	90	70	90	70		
	170	90*	100*	90	100	Cotes recommandées			
	200	90*	120*			*déconseillé			

Le **tab.2** fournit les données de référence, et de ce fait, non obligatoires.

**IMPORTANT** : Si la distance entre l'arête du pilier et le centre de rotation du vantail dépasse la cote **Y max.** indiquée par le tableau ou bien si le vantail est fixée à une paroi continue, il faut pratiquer un logement pour l'opérateur (voir **par.5.4.4**).

Fig. 5

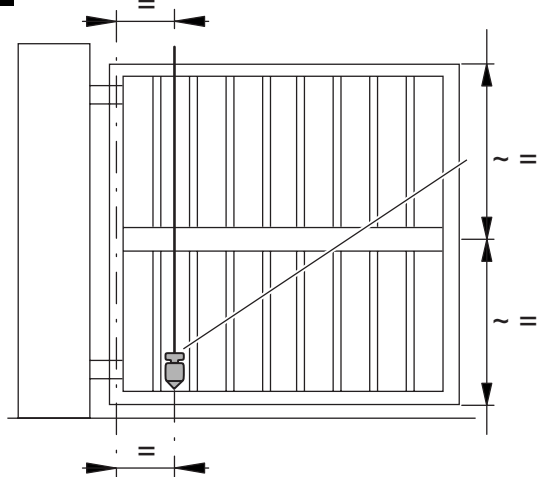


Fig. 6

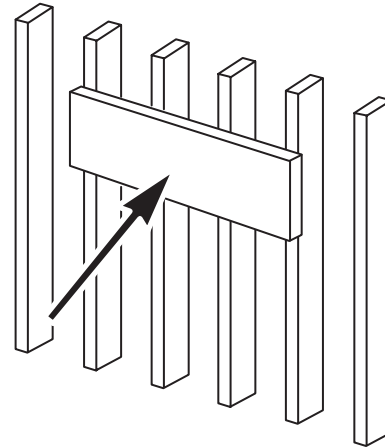
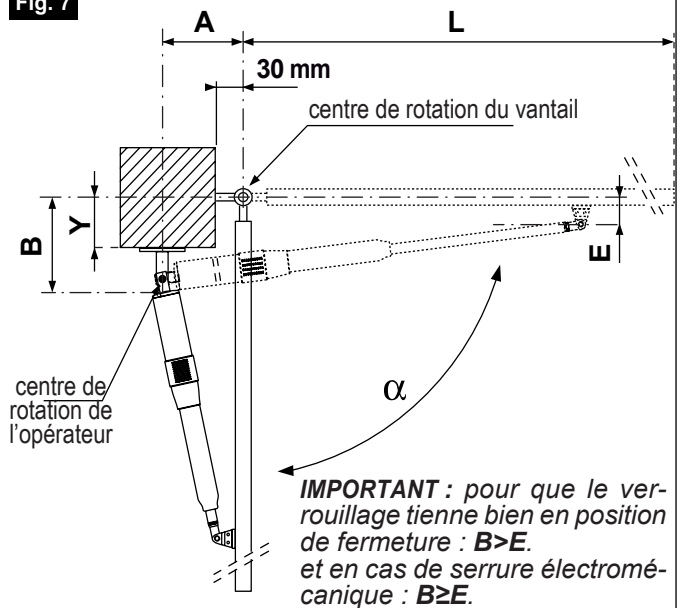


Fig. 7



$A \geq 70 \text{ mm} - B \geq 90 \text{ mm}$

$A+B =$  course utile (**C**) pour obtenir  $\alpha = 90^\circ$ . Pour dépasser cette valeur, il faut - après avoir identifié les cotes **A** et **B** optimales pour le montage - diminuer la cote **B** juste ce qu'il faut pour obtenir l'angle d'ouverture souhaité, en faisant attention à la cote **Y** pour éviter toute interférence entre l'opérateur et le pilier.

## 5.4 PRÉPARATION DE LA FIXATION ARRIÈRE

En présence de piliers en bois ou en maçonnerie, il faut fixer une plaque pour souder la fixation arrière. La plaque sert aussi, en tant que renforcement, en présence de piliers métalliques d'épaisseur insuffisante.

La plaque doit être fixée entre les arêtes du pilier ; son épaisseur minimale doit être de 5 mm et ses dimensions doivent être adaptée au pilier. La plaque est disponible dans le catalogue *Aprimatic*.

### 5.4.1 POUR LA FIXATION SUR PILIER MÉTALLIQUES

- Nettoyer parfaitement la zone prévue pour la soudure de la fixation arrière au moyen de l'outil prévu à cet effet (**Fig.8A**) ; éliminer, notamment, toute trace éventuelle de peinture ou de galvanisation.
- Souder la plaque de renforcement (**Fig.8B**), sur la zone destinée à la soudure de la fixation arrière.

### 5.4.2 POUR LA FIXATION SUR PILIERS EN BOIS

- La plaque de renforcement doit être solidement fixée sur la colonne au moyen de vis de fixation (**Fig.9**).

### 5.4.3 OPÉRATEUR FIXÉ SUR PILIERS EN MAÇONNERIE

- La plaque de renforcement doit être fixée à la maçonnerie à l'aide de chevilles expansibles de  $\varnothing 15\text{mm}$  en acier ou en fonte et de vis M8 (**Fig.10**).

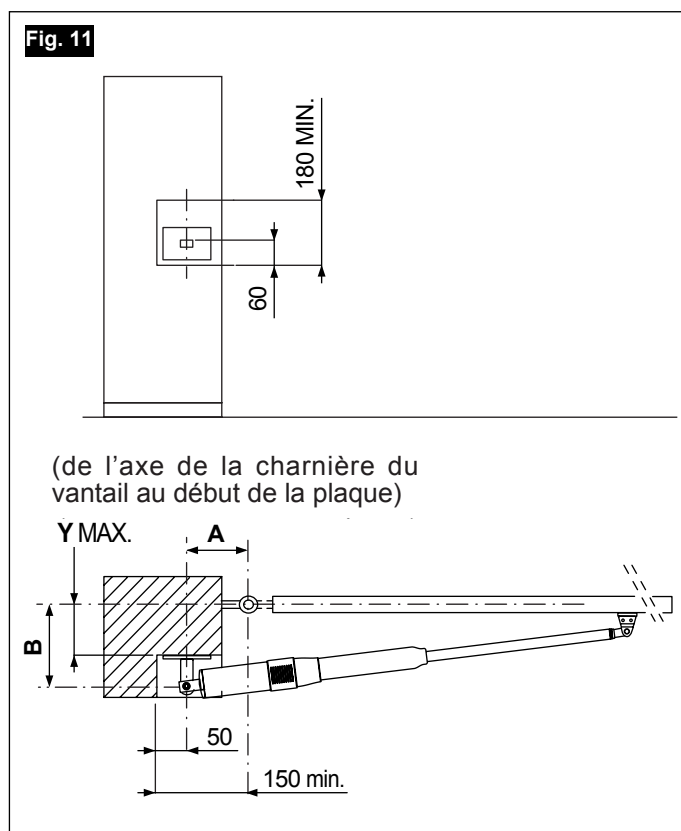
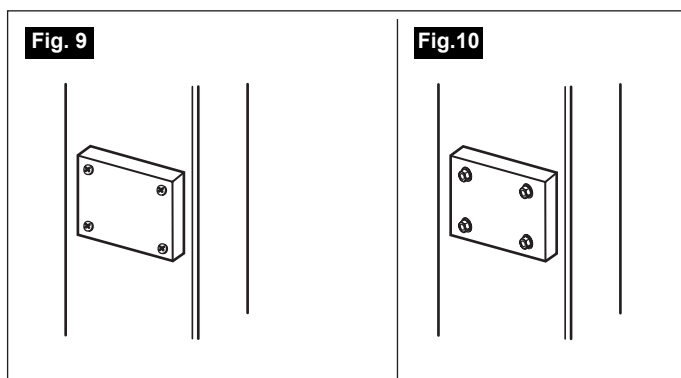
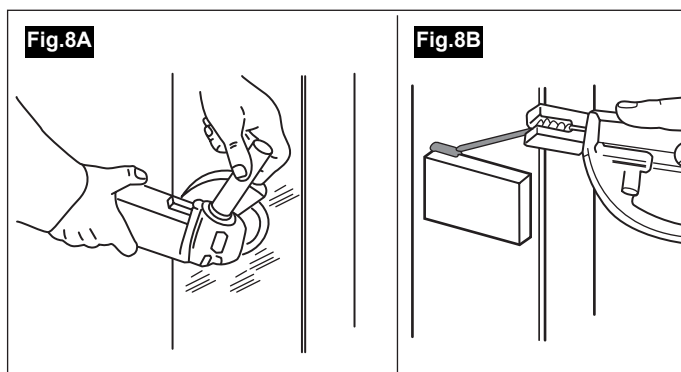
**Attention** Si la maçonnerie n'est pas en bon état ou si la paroi est composée de briques percées, il est recommandé d'utiliser des chevilles chimiques pour vis M8 (consulter les instructions fournies avec les chevilles achetées).

### 5.4.4 RÉALISATION DU LOGEMENT SUR DES PILIERS EN MAÇONNERIE OU SUR PAROIS CONTINUES

Il peut s'avérer nécessaire de pratiquer un logement pour effectuer la fixation arrière de l'opérateur sur des piliers en maçonnerie.

**IMPORTANT : le logement est nécessaire lorsque la distance entre l'arête du pilier et le centre de rotation du vantail dépasse la cote Y MAX indiquée par le tab.2, ou bien si le vantail est fixé à une paroi continue.**

- Réaliser le logement des dimensions indiquées (**Fig.11**).



## 6. MONTAGE

**ATTENTION ! Manipuler l'opérateur avec soin lorsqu'il faut le monter.**

### 6.1 ANCRAGE DE LA FIXATION ARRIÈRE DE L'OPÉRATEUR

• Positionner la fixation arrière en fonction des cotes établies au préalable et la fixer à la plaque d'ancrage par deux point de soudure (Fig.12A).

**ATTENTION :** la fixation doit être dépourvue de douilles antivibration.

- Contrôler l'alignement longitudinal et transversal (Fig.12B) de la fixation au moyen d'un niveau à bulle.
- Achever le soudage et enlever les déchets avec une brosse métallique.
- Une fois la zone de soudure refroidie, appliquer du vernis antirouille.

### 6.2 MONTAGE ARRIÈRE PROVISOIRE DE L'OPÉRATEUR

Installer provisoirement l'opérateur pour déterminer le point d'ancrage de la fixation avant.

- Insérer la fourche sur le fond de l'opérateur (Fig.13 réf.A).
  - Bloquer la fourche au moyen de l'axe (Fig.13 réf.B) et fixer au moyen des deux anneaux de retenue (seeger) (Fig.13 réf.C).
  - Insérer les deux douilles antivibration au-dessus et au-dessous de la fixation (Fig.14 réf.D).
  - Monter l'opérateur sur la fixation et bloquer les pièces en insérant l'axe vertical (Fig.14 réf.E) dans la fourche ; bloquer ensuite au moyen de l'écrou sans le serrer à fond (Fig.14 réf.F).
- ATTENTION :** graisser abondamment l'axe et son logement.

### 6.3 POSITIONNEMENT DE LA FIXATION AVANT

**ATTENTION ! Le portail doit être fermé.**

- Débloquer l'opérateur (voir par. 8.2).
- Sortir la tige sur toute sa course, puis le faire rentrer pour 6 ou 7 mm.
- Insérer la fixation avant (Fig.15 réf.G) dans la fixation que devra être fixée au vantail (Fig.15 réf.H), insérer l'axe (Fig.15 réf.I) et fixer au moyen des anneaux de retenue (seeger)(Fig.15 réf.L).
- Positionner la fixation sur le vantail en vérifiant que l'opérateur est bien horizontal au moyen d'un niveau à bulle (Fig.15 réf.M).
- Marquer les repères des trous d'ancrage de la fixation sur le vantail (Fig.15 réf.N).
- Déposer l'opérateur de la fixation arrière et désassembler la fixation avant.
- Ancrer l'opérateur au portail à l'aide de vis appropriées indiquées à la fig.15.

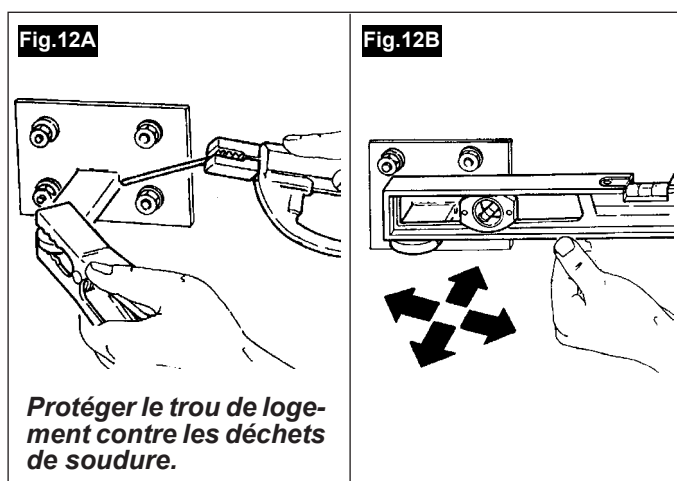
### 6.4 MONTAGE FINAL DE L'OPÉRATEUR

#### 6.4.1 ANCRAGE DÉFINITIF DE LA FIXATION ARRIÈRE

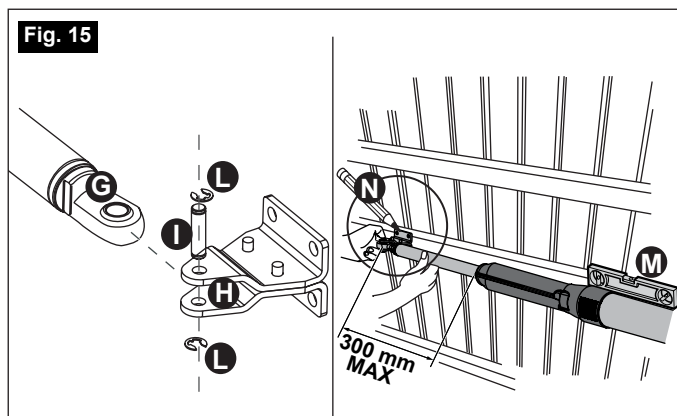
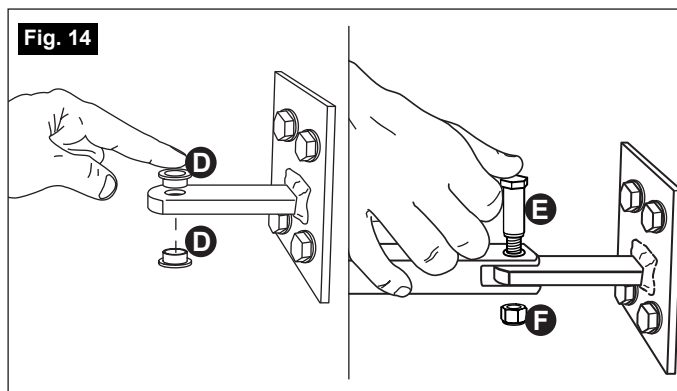
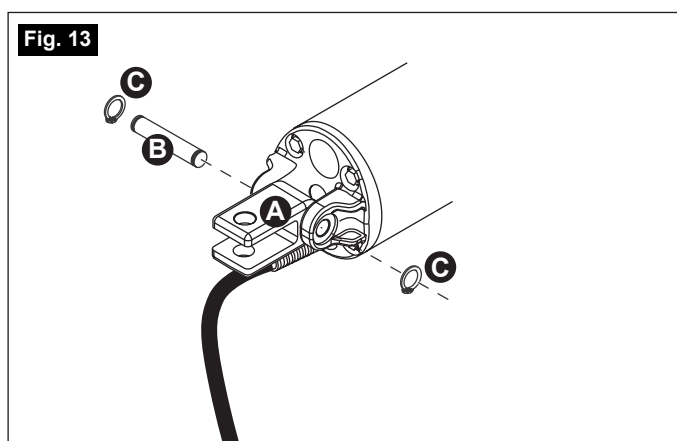
- Le vantail entièrement fermé, contrôler que la tige sorte de l'opérateur de toute la longueur souhaitée.
- Fixer l'opérateur sur la fixation arrière au moyen de l'axe vertical (Fig.14 réf.E) dans la fourche et serrer à fond l'écrou (Fig.14 réf.F) pour bloquer.

#### 6.4.2 ANCRAGE DÉFINITIF DE LA FIXATION AVANT

- Graisser la fixation avant (Fig.15 réf.G) et l'axe de fixation correspondant, en utilisant de la graisse de type graphité.
- Insérer le pivot sphérique dans la fixation avant et fixer définitivement au moyen de l'axe (Fig.15 réf.I) et des anneaux de retenue correspondants (Fig.15 réf.L).



**Protéger le trou de logement contre les déchets de soudure.**



Pour ancrer la fixation au portail utiliser :  
4 vis autotaraudeuses de 6,5 mm de diamètre pour la fixation sur un profilé d'acier (NON fournies)  
ou  
4 vis borgnes et écrous M8 en cas de vantaux en bois, PVC ou tôle très mince (NON fournies).



## 7. CONTRÔLES ET ACHÈVEMENT DU MONTAGE MÉCANIQUE

### Manutention

- Le montage terminé et l'opérateur débloqué (*voir par.8.2*), manœuvre le portail à la main, lentement et sans a-coups, pour en vérifier le coulissement.
- Vérifier en ouvrant et fermant le vantail que l'opérateur se déplace sans friction et n'entre pas en contact avec le vantail ou le pilier.
- Contrôler l'angle d'ouverture.
- Le contrôle terminé, amener le portail en position de fermeture et rétablir le verrouillage et l'enclenchement mécanique (*par.8.2*).

### Branchement électrique

- Il est nécessaire d'effectuer en fin d'installation les branchements électriques en suivant les instructions de la platine de commande et des dispositifs accessoires installés.

## 8. REMARQUES POUR L'UTILISATEUR ET LE RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN



### Informations

Selon le DM 89/392 CEE on rappelle qu'il est nécessaire de rédiger une déclaration de conformité de la machine et une proposition d'entretien programmé ; ces documents doivent être remis à l'utilisateur. Pour l'entretien se reporter au par.8.3.

### 8.1 UTILISATION CORRECTE DE L'OPÉRATEUR

L'automatisme peut être utilisé sur des portails battants à usage en copropriété pour un nombre maximum de 100 manœuvres par jour. Les dimensions des vantaux ne doivent pas dépasser celles indiquées dans les caractéristiques techniques du produit.

Lire attentivement les mises en garde générales qui sont fournies.

L'opérateur est irréversible, par conséquent, lorsqu'il n'est pas en service ou sous tension, il est impossible de déplacer le vantail du portail à moins d'un déverrouillage de la motorisation (par.8.2).

### 8.2 UTILISATION DU DÉVERROUILLAGE MANUEL POUR LES MANŒUVRES D'URGENCE

En cas de panne de courant, déverrouiller l'opérateur et manœuvrer le portail à la main.

- Faire coulisser le volet coulissant (Fig.16 réf.A) sur l'opérateur pour accéder au dispositif de déverrouillage (Fig.16 réf.B).
- Tourner la poignée de déverrouillage fournie de 180° dans le sens des aiguilles d'une montre (Fig.16 réf.C).
- Après avoir effectué le mouvement souhaité, verrouiller de nouveau l'opérateur en tournant la poignée de déverrouillage de 180° dans le sens inverse aux aiguilles d'une montre (Fig.16 réf.D). Faire des petits mouvements, sans à-coups avec le portail, jusqu'au déclic métallique d'enclenchement mécanique.

**REMARQUE :** la poignée de déverrouillage peut être retirée après son utilisation (Fig.16 réf.E).

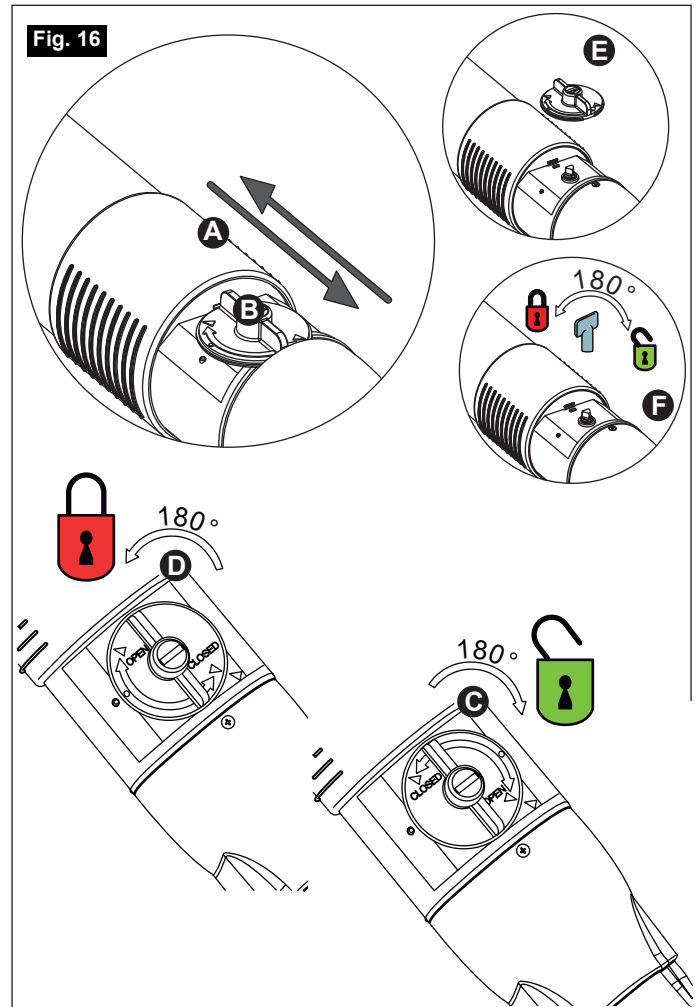
**ATTENTION ! Toujours fermer le volet coulissant une fois les opérations de verrouillage et déverrouillage terminées.**

**REMARQUE :** le verrouillage/déverrouillage de l'opérateur peut être effectuée au moyen de la clé triangulaire standard Aprimatic (Fig.16 réf.F).

### 8.3 ENTRETIEN PROGRAMMÉ

Il est recommandé de consulter la société installatrice de l'automatisme et d'établir avec elle un programme d'entretien programmé, conformément aux normes du secteur.

L'entretien que la société **Aprimatic S.p.A.** recommande pour les parties composant la menuiserie est indiqué au tab. 3.



Tab.3

opération	périodicité
Contrôler la lubrification des points d'appui des fixations avant et arrière de chaque opérateur.	tous les 6 mois
Contrôler le fonctionnement du déverrouillage manuel de secours.	tous les 6 mois
Contrôler les charnières du portail ainsi que leur lubrification.	tous les 12 mois
Contrôler la solidité de la structure des vantaux et, si nécessaire, serrer ou renforcer les parties affaiblies.	tous les 12 mois
Nettoyer la contre-plaque de la serrure électromécanique (si elle est prévue).	tous les 6 mois

ESPACE RÉSERVÉ À L'INSTALLATEUR  
VEUILLEZ DONNER UNE COPIE DE CETTE PAGE À L'UTILISATEUR



**Aprimatic S.p.A.**

via Leonardo da Vinci, 414

40060 Villa Fontana di Medicina - Bologna - Italie

tél. +39 051 6960711 - fax +39 051 6960722

info@aprimatic.com - www.aprimatic.com

